

**PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION
OU DE REINSCRIPTION
Section d'Enseignement Professionnel**

POUR TOUS LES ELEVES (nouveaux et déjà scolarisés au lycée Adam de Craponne l'année dernière) :

- Photocopie d'une pièce d'identité de l'élève en cours de validité (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour)
- Relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal
- 3 photos d'identité (pour fiche infirmerie, fiche intendance et carnet de correspondance)
- Copie du livret de famille (pages parents + enfants)
- Relevé d'Identité Bancaire de l'élève (indemnités des stages en entreprise CAP et BAC PRO uniquement)

POUR LES NOUVEAUX ELEVES UNIQUEMENT :

- Certificat de fin de scolarité de l'établissement d'origine (EXEAT) **OBLIGATOIRE**
- Les bulletins de 3^{ème} pour les élèves qui arrivent du collège
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'élève **
- Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers : copie du PAP ou du PPS de l'année qui s'achève. Si un PAI est nécessaire celui-ci devra être demandé à l'infirmière de l'établissement

POUR LES ELEVES DE TERMINALE CAP ET BAC PRO :

- Attestation de recensement pour les élèves âgés de 16 ans ou plus ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté *

POUR LES REDOUBLANTS DE TERMINALE CAP OU BAC PRO :

- Copie du relevé de notes du diplôme

DOCUMENTS A COMPLETER ET A RAMENER selon le calendrier joint*:**

POUR TOUS LES ELEVES : (voir calendrier des inscriptions)

- Fiche élève
- Fiche infirmerie
- Fiche intendance demi-pension
- Autorisation parentale pour le versement des indemnités de stage sur le compte de l'élève (fournie dans le dossier d'inscription)
- Inscription à l'Association Sportive et/ou à la Maison des Lycéens (si vous le souhaitez)

Pour les élèves (nouveaux ou anciens) des sections de Bac Pro TNE, REMI, CIEL, MELEC, TRPM, TCI et CAP RIC

- Questionnaire de santé
- Autorisation CNIL

Pour tous les nouveaux élèves de 2^{nde} bac pro et de 1^{ère} année de CAP :

- Charte cession tablette à compléter en double exemplaire

BOURSE DU LYCEE

Toutes les familles, y compris celles des élèves déjà boursiers au lycée, devront compléter sur la fiche d'inscription la rubrique « Etude automatique du droit à bourse ». Cette procédure est obligatoire pour obtenir la bourse du lycée ou son renouvellement (plus de reconduction automatique).

* Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC)

** **Pour les bac pro ASSP, les vaccinations suivantes à jour sont obligatoires : DTP, hépatite B et BCG.**

*** **Pour les élèves des collèges du réseau**, les dossiers d'inscription seront remis, par les collèges, aux élèves affectés le 26 juin et déposés au lycée en fonction du calendrier qui figure dans le dossier. Pour les élèves hors réseau, les familles seront contactées par le lycée et viendront compléter un dossier sur place.

RAPPEL : La présence des élèves qui s'inscrivent en 2^{nde} bac pro REMI ou ASSP ou 1^{ère} année de CAP RIC est **obligatoire** pour l'essayage des équipements de protection individuelle.

UN DOSSIER INCOMPLET NE DONNERA LIEU A AUCUNE INSCRIPTION.